



**Termes de références pour le recrutement d'ONGs en appui à la mise en œuvre du produit 4 « Les capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile et des communautés en matière de prévention, de gestion et de lutte contre la violence sexiste et les pratiques traditionnelles néfastes, mais également de promotion de l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées » et des projets spécifiques y afférents**

## I- Contexte et justification

Avec un taux d'accroissement de 3,1 pour cent, la population du Burkina Faso est estimée à 19 034 397 habitants en 2016. En 2016, le taux de chômage des jeunes était de 34,5% chez les jeunes ayant un niveau de scolarité supérieur et de 17,2% pour les personnes ayant un niveau secondaire. Une femme sur 10 est mariée ou en union avant 15 ans et une sur deux soit la moitié des filles entre en première union avant 18 ans.

Le mariage d'enfants est une violation des droits des filles et des femmes. Les filles qui sont mariées à un âge trop jeune ont moins de chance de fréquenter l'école, elles courent plus de risque de subir des violences domestiques, d'être infectées par le VIH/sida ou de mourir de complications pendant la grossesse ou l'accouchement. Les mariages précoces ont un effet négatif sur les économies et favorisent la reconduction du cycle intergénérationnel de pauvreté.

Si rien n'est fait, le nombre de filles et de femmes mariées alors qu'elles n'étaient qu'une enfant va grimper à près d'un milliard en 2030 – 1 milliard d'enfances perdues, un milliard de futurs anéantis.

Les mutilations génitales féminines (MGF), à l'image du mariage d'enfants constituent également une violation des droits des femmes et des filles. C'est une pratique qui viole leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique. Cette pratique traditionnelle tire sa légitimité des valeurs et normes sociales, demeure une préoccupation nationale, régionale et mondiale malgré les efforts consentis pour y venir à bout. Selon l'OMS, chaque année, environ 2 millions de fillettes à travers le monde sont victimes de cette pratique d'où la nécessité d'une plus grande mobilisation et d'un engagement soutenu des acteurs étatiques, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Au niveau global, face à cette situation la communauté internationale s'est fermement engagée à mettre fin aux mariages précoces et aux mutilations génitales féminines d'ici 2030 en en faisant une cible des Objectifs de Développement durable (ODD) notamment l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. En effet, la cible 5.3 de cet Objectif 5 vise à « Éliminer toutes les pratiques nuisibles, comme les mariages d'enfants, mariages précoces, mariages forcés, et les mutilations génitales féminines ».

Pour accompagner les efforts des gouvernements et des acteurs de la société civile pour la promotion des droits des filles et des femmes, deux initiatives conjointes UNFPA/UNICEF ont vu le jour :

(i) le Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'accélération de l'abandon des MGF depuis 2009

(ii) Le programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'accélération de l'abandon des Mariages d'enfants MGF lancée au niveau global en 2015 et mis en œuvre depuis 2016. Il cible pour l'UNFPA trois régions à savoir : le Sahel, l'Est et le Boucle du Mouhoun.

Malgré ces avancées, des défis demeurent, notamment, réussir un plaidoyer soutenu pour la révision de l'âge du mariage à 18 ans et l'application de la loi VEFF, l'extension des interventions mariages d'enfants et mutilations génitales féminines à d'autres régions, la mobilisation accrue de ressources et l'appui à la pérennisation du dialogue et du plaidoyer de haut niveau et le renforcement des rapportages des bonnes stratégies porteuses de résultats, des actions endogènes faire face à la pratique clandestine de l'excision

En vue de renforcer les acquis, et accélérer l'accompagnement des acteurs du domaine, l'UNFPA a prévu dans son prochain programme de coopération avec le gouvernement 2018-2020 un résultat portant sur ces questions et intitulé « **les capacités des institutions nationales et de la société civile sont renforcées pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et pour l'autonomisation des femmes et des filles** ».

Sa mise en œuvre prévoit une forte implication des OSC et ONG disposant d'une expérience avérée de mobilisation communautaire et de renforcement des capacités des acteurs et des adolescentes.

Les présents termes de référence d'appel à candidatures s'inscrivent dans cette optique.

## II- Objectifs

De façon générale, la consultation permettra de recruter des ONG/Associations capables d'apporter leur expertise dans la mise en œuvre des activités du produit 4 « **les capacités des institutions nationales et de la société civile sont renforcées pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et pour l'autonomisation des femmes et des filles** ».

L'ONG retenue devrait être en mesure de contribuer à l'amélioration du mécanisme de protection des filles à risque de Mutilations Génitales Féminine (MGF) et du mariage d'enfants et à l'accès aux services de prise en charge des filles et femmes victimes de ces pratiques. Elle devrait être en mesure de :

- Développer des initiatives intégrées communautaires/holistiques en faveur de la promotion de l'élimination des Mutilations Génitales Féminine (MGF) et de l'abandon des Mariages d'Enfants dans les régions ciblées que sont le Centre (zones périurbaines de Ouagadougou), le Centre Ouest, le Nord, le Centre Nord, le Sahel, le Plateau Central, la Boucle du Mouhoun et l'EST ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des services de soutien destinés aux filles et femmes victimes Mutilations Génitales Féminine (MGF) et du mariage d'enfants ;
- Développer des stratégies de renforcement des capacités des adolescentes à risque ou victimes de Mariages d'enfants et des MGF;
- Développer des stratégies de pérennisation des interventions au niveau endogène
- Développer des interventions d'offre de services de prise en charge intégrée des victimes de Mariages d'enfants et des Mutilations Génitales Féminines
- Proposer des mécanismes de capitalisation et de documentation des expériences réussies sur basées sur des évidences.

Plus spécifiquement, la présente consultation vise à évaluer: 1. La nature des interventions de ces structures ; 2. La mesure de la densité et de l'étendue du réseau de collaboration de chaque structure ; 3. La disponibilité, en quantité et en qualité, des ressources humaines et de la logistique dans chaque structure potentiellement chargée de la mise en œuvre des activités dudit produit; 4. L'expérience dans le domaine des interventions en Santé de la reproduction/planification familiale; 5. La capacité de gestion administrative et financière de la structure.

## III- Description des tâches et conditions à remplir

Sous la responsabilité générale de la Représentante de l'UNFPA, en collaboration avec les responsables des unités de planification et d'opérationnalisation du programme, du chargé de programme Genre et Droits Humains et des responsables des directions techniques du ministère sectoriels chargés de la mise en œuvre du 4, l'ONG mettra en œuvre des activités contribuant au renforcement des acquis du programme, à la prise en compte des défis liés à la persistance de l'excision et du mariage d'enfants dans les régions ciblées, au renforcement du système de collecte, d'analyse et d'utilisation des données, et à la documentation des résultats dans une perspective de mobilisation des ressources, et à la réalisation de la Cible 5.3 des Objectifs du Développement Durable dans les domaines suivants :

- Développement d'initiatives intégrées communautaires/holistiques en faveur de la promotion de l'élimination des Mutilations Génitales Féminine (MGF) et de l'abandon des Mariages d'Enfants dans les régions ciblées que sont le Centre (zones périurbaines de Ouagadougou), le Centre Ouest, le Nord, le Centre Nord, le Sahel, le Plateau Central, la Boucle du Mouhoun et l'EST ;
- Amélioration de la qualité des services de soutien destinés aux filles et femmes victimes Mutilations Génitales Féminine (MGF) et du mariage d'enfants ;
- Renforcement des capacités des adolescentes à risque ou victimes de Mariages d'enfants et des MGF;
- Pérennisation des interventions au niveau endogène

- Offre de services de prise en charge intégrée des victimes de Mariages d'enfants et des Mutilations Génitales Féminines
- Capitalisation et de documentation des expériences réussies sur basées sur des évidences.

#### Conditions à remplir

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire;
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Disposer d'une expérience d'au moins deux années de travail dans le domaine de la lutte contre les MGF/Mariages d'enfants et de l'autonomisation des femmes et de la fille sur le terrain ;
- Jouir d'une bonne réputation et avoir une connaissance du contexte socio-culturel national;
- Etre disponible dès la signature du contrat à effectuer les prestations ;
- Avoir une bonne capacité de travail en équipe, d'initiative et de rédaction ;
- Disposer du minimum de personnel requis et fournir leur CV (spécialiste des sciences sociales, comptable, agent d'administration, etc.) ;
- Etre capable de fournir les preuves de ses activités sur le terrain (rapports d'activités et financiers des années 2016 et 2017) ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

#### Conditions obligatoires (éliminatoires)

- Etre une ONG régulièrement immatriculée au Ministère de l'administration du territoire;
- Exister depuis au moins deux (02) années ;
- Avoir un siège identifiable et fonctionnel ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG avec au moins deux signataires.

#### **IV- Résultats attendus**

A l'issue de la consultation, des ONG/Associations sont recrutées pour contribuer à la mise en œuvre du produit 4 « **les capacités des institutions nationales et de la société civile sont renforcées pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et pour l'autonomisation des femmes et des filles** » et les résultats qui leur aurait été assignés en termes de villages déclarant publiquement l'abandon conjointe des MGF et du mariage d'enfants, de mise en place d'un système de prise en charges des survivantes de violences sexuelles et de condamnation des auteurs atteints.

L'ONG retenue produira un rapport technique d'activités et un rapport financier dès la fin de la prestation suivant les procédures NEX et celles contenues dans la lettre d'entente.

#### **V- Méthodologie**

Les ONG intéressées vont faire une proposition d'offre technique et d'offre financière. L'offre financière sera faite sur la base des coûts unitaires par rubrique définie ci-dessous :

- Développement d'initiatives intégrées communautaires/holistiques en faveur de la promotion de l'élimination des Mutilations Génitales Féminine (MGF) et de l'abandon des Mariages d'Enfants dans les régions ciblées que sont le Centre (zones périurbaines de Ouagadougou), le Centre Ouest, le Nord, le Centre Nord, le Sahel, le Plateau Central, la Boucle du Mouhoun et l'EST ;
- Amélioration de la qualité des services de soutien destinés aux filles et femmes victimes Mutilations Génitales Féminine (MGF) et du mariage d'enfants ;
- Renforcement des capacités des adolescentes à risque ou victimes de Mariages d'enfants et des MGF;
- Pérennisation des interventions au niveau endogène
- Offre de services de prise en charge intégrée des victimes de Mariages d'enfants et des Mutilations Génitales Féminines
- Capitalisation et de documentation des expériences réussies sur basées sur des évidences

Un comité se réunira pour l'analyse des offres et procédera à la sélection des ONG

#### VI- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une fiche signalétique de l'ONG précisant les états de services au cours des deux dernières années;
- Les ressources humaines disponibles avec leurs CV (compétences techniques) et la logistique disponible dans le domaine ;
- Une copie des textes fondamentaux de l'ONG (statuts, règlement intérieur) et les rapports d'activités et financiers des deux dernières années ;
- La preuve de l'expérience de l'ONG dans le domaine précité (Attestation de bonne fin d'exécution, lettre de recommandation);
- Une offre technique comportant la méthodologie proposée, le calendrier de travail, les zones d'interventions de l'ONG ;
- Les TDR paraphés par le responsable de l'ONG ;
- Une offre financière en adéquation avec la méthodologie proposée et indiquant les coûts unitaires des prestations proposées par rubriques. Les deux offres (technique et financière) doivent être dans des enveloppes séparées.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli fermé, au plus tard le lundi 27 novembre 2017 à 12h aux adresses ci-dessous suivante: réception de l'UNFPA à l'Immeuble des Nations Unies, sis à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01-Burkina Faso - Standard UNFPA 25 49 13 00 / 01. Le pli portera la mention suivante: «Recrutement d'ONG pour la mise en œuvre des activités du produit 4 : **« les capacités des institutions nationales et de la société civile sont renforcées pour la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et pour l'autonomisation des femmes et des filles »** « A n'ouvrir qu'en séance »

#### VII- Période

La durée du partenariat est de trois ans, couvrant la période du programme 2018-2020.

#### VIII- Financement

Les prestations seront financées sur les ressources propres de l'UNFPA et sur celles mobilisées au compte du produit.